Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260617-D_2026_96-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 17 juin 2026

Date de convocation :
11 juin 2026

Nombre de membres :
En exercice : 31
Présents : 25
Procurations : 5
Nombre de votants : 30

Secrétaire de séance :
Madame Noémie BROSSAULT

Le dix-sept juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle du conseil, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Thierry BURLOT.

PRESENTS :
Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC, Monsieur Paul BONDOT, Madame Noémie BROSSAULT, Monsieur Hugues BRAULT, Mesdames Catherine CABOT, Christine COLAS, Marianne DAIGNAN, Messieurs Bruno DESLANDES, Bruno FONTAINE, Mesdames Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Messieurs Philippe FOURNEYRON, Dylan LEMOINE, Clément LE RICOUSSE, Madame Valérie LEROY, Monsieur David MACE, Madame Marie-Claire MERVIN, Monsieur Michel MOREL, Mesdames Hélène REUX, Muriel ROLLAND, Monsieur Philippe ROULLE, Mesdames Sylvie SARDIN, Véronique SALZE-LOZAC'H, Messieurs Frédéric SOHIER, Kévin STEINBACHER.

AVAIENT DONNE POUVOIR :
Monsieur Jacques ERTLE à Madame Hélène REUX, Madame Evelyne GAUTIER LE BAIL à Monsieur Michel MOREL, Monsieur Olivier PERSON à Madame Valérie LEROY, Monsieur Arnaud SALMON à Madame Martine GUENEGANT, Madame Véronique SALZE-LOZAC'H à Monsieur Philippe ROULLE.

ABSENTE EXCUSEE :
Madame Françoise RIOU.

Délibération n° 2026-096

GEMAPI – Accord de territoire Rance Frémur – Validation du projet

Le conseil communautaire,

Vu le projet d'accord de territoire Rance Frémur 2026-2028 transmis par Dinan Agglomération le 12 mai 2026 ;

Vu le programme d'actions prévisionnel sur 2026-2028 de l'accord de territoire Rance Frémur :

	Montant en €
Thématique « Agricole / Agro-BV »	1 152 572,50 €
Thématique « Bocage - Trame verte »	2 309 076,67 €
Thématique « Connaissances »	280 184,81 €

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260617-D_2026_96-DE

Thématique « Gouvernance locale – Coordination »	[illegible]
Thématique « Milieux aquatiques - Trame bleue »	5 873 403,00 €
Thématique « Protection ressources captages »	3 106 412,08 €
Thématique « Quantitatif »	273 000,00 €
TOTAL	**13 379 009,06 €**

Vu la délibération du conseil communautaire n°2026-047 du 26 février 2026 validant le programme prévisionnel de restauration des milieux aquatiques sur la période 2026-2028 pour un montant prévisionnel de 1 795 570 € ;

Considérant que la programmation des actions de l'accord de territoire Rance Frémur est cohérente avec la délibération du 26 février 2026 ;

Considérant que, par voie de conventions, la CCCE participera au financement, au prorata de la surface de son territoire, du volet « coordination générale » porté par Dinan agglomération et qu'à l'inverse, Dinan agglomération participera au financement des actions portées par la CCCE sur son territoire ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet d'accord de territoire Rance Frémur 2026-2028 ;
- **AUTORISE** le président à signer l'accord de territoire Rance Frémur 2026-2028 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, le 17 juin 2026

Le Président,
Thierry BURLOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'EMERAUDE